



Règlement

Le TRAIL du Taillan Médoc » est une course Nature organisée par l'Association La Fraise Athlétique du Taillan-Médoc

Article 1 : COURSE NATURE

Courses de 9 km et 17 km sur les sentiers forestiers. Circuit fermé à la circulation pendant la durée de la course. Epreuve limitée à 850 coureurs et ouverte à toute personne née avant le 31 décembre 1999.

Course 9 km : à partir de 16 ans

Course 17 km : à partir de 18 ans

Article 2 : INSCRIPTIONS

Trois façons pour inscrire : courrier, en ligne, à la permanence. Il est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance.

- **Par courrier** : Utiliser le bulletin ci-joint ou télécharger sur le site : www.traildutaillan.com

Bulletin à renvoyer : Trail du Taillan chez M Jean Marie Bellugue - 8 rue de Listrac- 33320 Le Taillan Médoc

Votre inscription ne pourra être prise compte que si votre dossier est complet :

- Bulletin totalement complété
 - Certificat médical * ou copie de licence **
 - Chèque de 12 € (12 € jusqu'au 16 mai -13€ le 17 mai) à l'ordre de la FAT
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
- **En ligne** : Les inscriptions en ligne sur le site courrir33.com avec paiement en ligne sécurisé.
 - **Permanence inscription** :
 - Samedi 16 mai 2015 au magasin **Carrefour Market**, avenue de Gelés, de 13h à 19h
 - Dimanche 17 mai, au stade municipal (avenue du Stade) de 8h30 à 9h30

ATTENTION : Clôture des inscriptions dimanche 17 mai 2015 à 9h30.

* Information certificat* et licence**

***Certificat médical de non contre-indication** à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an et qui sera conservé par l'organisateur.

****Les licences acceptées** : (en cours de validité le jour de la course) FFA : Athlé-compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'running Licence délivrée par FFCO, FFPM, FF Tri, UNSS, UGSEL

Participation aux frais : 12 euros pour les inscriptions jusqu'au 16 mai 2015. Attention 13 euros le jour de la course.

.Les coureurs inscrits seront visibles sur le site, liste mise à jour toutes les 24h.

Article 3 : REMISE DES DOSSARDS

Samedi 16 mai 2015 : **de 13h à 19h** au magasin **Carrefour Market** , avenue de Gelés

Dimanche 17 mai, le jour de la course, à partir de 8h30. , sur le site du stade municipal, (avenue du stade),

Article 4 : DEPART

10h précises au Stade Municipal du Taillan Médoc et arrivée au même endroit.

Article 5 : ACCUEIL et RAVITAILLEMENT

Possibilité de douches, vestiaires sur le site du stade. Points d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée. Présence de l'école Ostéopathique de Bordeaux (COS).

Article 6 : DOTATION ET RECOMPENSES

Dotation identique pour les 850 inscrits

Buffet de fruits frais et fraises pour tous les participants à l'arrivée.

Remise des Prix à 12h30 dans l'enceinte du stade (salle du Palio).

Article 7 : ASSURANCES

L'organisateur est couvert par un contrat responsabilité civile : AIAC

Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuel accident.

Article 8 SECURITE

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours et l'assistance médicale par la Croix Rouge.

Article 9 ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se signaler et rendre son dossard en se présentant à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement.

Article 10 DROIT A L'IMAGE ET PUBLICATION RESULTAT

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Trail du Taillan. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet habituels (VO2, courir33...). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Article 11 COURSE NATURE ET RESPECT DE LA NATURE

Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni débris lors de la course et en respectant les propriétés traversées.

Article 12 : COURSES ENFANTS RENOUVELEES EN 2015

Deux courses enfants gratuites seront proposées .Le départ se fera après l'arrivée des coureurs du Trail.

Course Gariguet pour les 10-11 ans nés 2005-2004 (dans l'enceinte du stade)

Course Mara des Bois pour les 12 -13 ans nés en 2003-2002 (extérieur stade).

Bulletins à télécharger sur le site www.traildutailan.com

Inscriptions :

- le samedi 16 mai, permanence au magasin Carrefour Market , de 13h à 19h.
- le dimanche 17 mai , sur place , sur le site du stade municipal , avant 10h.